

DOSSIER



De quoi Minneapolis est-il le nom ?



<http://tlaxcala-int.blogspot.com>
fb&twitter @tlaxcalanetwork
<https://vk.com/tlaxcalanet>



Note de l'éditeur

L'exécution extrajudiciaire de Renée Nicole Good le 7 janvier et d'Alex Pretti le 23 janvier, à Minneapolis, capitale du Minnesota, a donné une dimension nouvelle, aux répercussions mondiales, à l'opération lancée par l'administration Trump, officiellement contre les immigrés sans-papiers, de fait contre les « ennemis de l'intérieur » de tous genres et de toutes origines, citoyens blancs compris, qualifiés après coup de « terroristes » pour justifier leur exécution. Ce dossier explique les tenants et les aboutissants de l'opération *Metro Surge* et passe en revue les ripostes des autorités locales et étatiques, des premiers concernés, les immigrés, et du reste de la société civile à l'offensive trumpienne et met en regard les enjeux des luttes pour les droits des migrants dans l'ensemble des USA, en Europe et dans le Sud global.

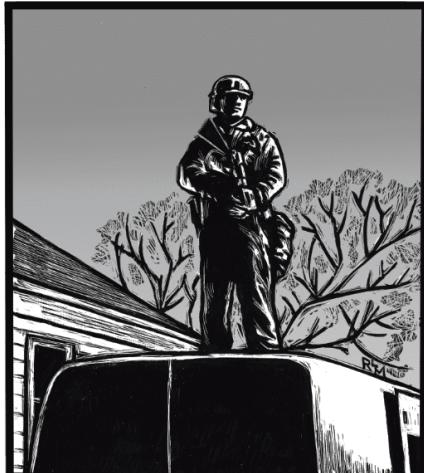
Fausto Giudice, Tunis, 30 janvier 2026

Les images de couverture et de page 3 sont de Ricardo Levins Morales, un artiste minneapolitain

Table des matières

L'opération Metro Surge à Minneapolis : une radiographie	4
« On a compris que ce n'était pas seulement l'immigration » panorama de la riposte des grandes villes usaméricaines à l'offensive ICE	12
10 ^e amendement et anti-commandeering : fiche technique	16
Villes, migrations, pouvoir : une fracture politique mondiale	19

MINNEAPOLICE



Protecting wealth and whiteness since 1867

We Remember

Jamar Clark • Justine Damond
Thurman Blevins • Travis Jordan
Chiasher Vue • Mario Benjamin
George Floyd • Dolal Idd • Winston Smith
...and so many others

DE QUOI MINNEAPOLIS EST-IL LE NOM ?

L'opération Metro Surge à Minneapolis : une radiographie

Voici pourquoi l'ICE (Immigration and Customs Enforcement) a choisi Minneapolis pour lancer l'opération "Metro Surge" :

1. Objectif officiel de l'opération

L'opération **Metro Surge** a été lancée **en décembre 2025** par le Département de la Sécurité intérieure (DHS), avec l'ICE en première ligne. Selon les communiqués officiels, l'objectif déclaré était de **renforcer l'application des lois sur l'immigration** dans la région **minneapolitaine des Twin Cities**, les Villes jumelles (Minneapolis–Saint Paul), en ciblant **les immigrés en situation irrégulière**, notamment ceux que les autorités fédérales qualifient de criminels ou de fraudeurs.

2. Minneapolis comme zone stratégique

Minneapolis et sa région ont été choisies pour plusieurs raisons tactiques et démographiques citées par les autorités fédérales et les commentateurs :

- **Population diverse et importante communauté immigrée** : la région des Twin Cities compte une population significative d'immigrants, notamment du Mexique et d'Amérique centrale mais aussi de la Somalie [voir article], ce qui en fait une zone prioritaire pour les autorités qui souhaitent intensifier l'application de la loi selon leurs propres critères.

- **Opération à grande échelle** : l'administration a présenté cette opération comme la plus vaste mobilisation jamais faite par l'ICE dans une zone métropolitaine usaméricaine, ce qui implique un stade pilote ou un déploiement intensif ciblé précisément sur Minneapolis et Saint Paul.

3. Contexte politique plus large

Plusieurs sources et acteurs locaux estiment que le choix de Minneapolis n'était pas seulement basé sur des critères d'application de la loi, mais aussi sur un contexte politique national :

- La ville et l'État ont des politiques de **sanctuaires ou moins coopératives avec les autorités fédérales**, ce qui, selon certains critiques du gouvernement, aurait incité les responsables fédéraux à concentrer leurs forces dans une juridiction perçue comme résistante à l'application stricte des lois migratoires.
- Les dirigeants locaux et l'État ont **explicitement dénoncé l'opération comme étant utilisée pour punir ou faire pression sur la politique locale** plutôt que simplement pour l'application des lois migratoires.

En résumé, Minneapolis a été choisie parce que l'administration fédérale voulait y déployer une opération d'immigration d'une ampleur inédite, en ciblant ce que l'on appelle des populations migrantes irrégulières dans une zone métropolitaine importante, mais aussi dans un contexte de tensions politiques entre autorités fédérales et locales.

4. Réactions des dirigeants locaux et de l'État

a. Déclaration de dirigeants (maire & gouverneur)

- Le maire de Minneapolis, **Jacob Frey**, a été extrêmement critique, qualifiant l'opération d'**“invasion” et d’atteinte à la démocratie**, alléguant qu'elle visait surtout des personnes en fonction de leur origine ethnique et visait à intimider plutôt qu'à appliquer la loi.
- **Le gouverneur du Minnesota, Tim Walz**, a dénoncé la mort de civils comme conséquence d'une gouvernance visant à susciter la peur et rejeté l'aide fédérale, arguant que l'opération faisait plus de mal que de bien.

b. Actions juridiques

- Le procureur général du Minnesota (**Keith Ellison**) et les villes de **Minneapolis et Saint Paul** ont **attaqué en justice le gouvernement fédéral**, affirmant que le déploiement de milliers d'agents viole la Constitution (notamment les 1^{er} et 10^e Amendements) et détourne les ressources locales pour une mission non autorisée.

5. Protestations populaires et mouvements sociaux

a. Manifestations massives

- Des **manifestations et marches importantes** ont eu lieu à Minneapolis, parfois rassemblant **des milliers de personnes**, pour exiger le retrait d'ICE et protester contre ce que beaucoup jugent être une politique oppressive.

b. Grève générale / “Economic blackout”

- Des organisations communautaires, syndicats, leaders religieux et citoyens ont appelé à un **“Day of Truth & Freedom”** où

des milliers ont boycotté travail, école et achats pour dénoncer l'opération et montrer l'impact économique et social sur la vie quotidienne.

c. Réseaux citoyens de protection

- Des mouvements de **réponse communautaire et d'entraide** ont émergé (parents surveillant les alentours des écoles, réseaux d'observation pour signaler les mouvements d'agents fédéraux, services d'assistance juridique, etc.).

c. Critiques et inquiétudes majeures de la population

- **Accusations de violences et de morts injustifiées**

Des fusillades impliquant des agents fédéraux, notamment la mort de civils (comme Alex Patti et Renée Good), ont **alimenté la colère et l'indignation** des résidents.

- **Impact sur la vie quotidienne**

L'opération a **créé un climat de peur** qui a fait fuir certaines personnes de leurs quartiers, perturbé l'accès aux services communautaires (nourriture, soins, soutien social) et **effrayé des familles et enfants**, limitant leurs déplacements.

- **Soutien d'organisations nationales**

Des entités comme **l'AFL-CIO (fédération syndicale)** et d'autres organisations de droits civiques ont demandé le retrait des agents fédéraux et une enquête sur les pratiques d'ICE, dénonçant une utilisation politique de l'opération.

6. Dynamique politique plus large

a. Soutien fédéral contesté

Des responsables fédéraux continuent de justifier l'opération comme une action d'application de la loi, mais leurs affirmations sont souvent contestées par des données locales et des responsables politiques du Minnesota.

b. Solidarité inter-villes

Une **coalition de 80 maires à travers les USA** a déposé un mémoire *amicus curiae* en soutien aux actions légales contre le Surge, dénonçant ce qu'ils considèrent comme une *occupation* par des agents fédéraux dans des villes paisibles.

Voici les détails clés sur la coalition de maires qui a déposé un *mémoire amicus* (*amicus brief*) contre l'opération *Metro Surge* menée par ICE à Minneapolis :

1. Qu'est-ce que ce mémoire amicus ?

→ Un **mémoire *amicus curiae*** ("friend of the court") est **un document juridique soumis par des tiers (non-parties)** à une affaire, pour **apporter des arguments ou des informations supplémentaires** à la cour. Dans ce cas-ci, des maires et gouvernements locaux se sont unis pour soutenir **la poursuite judiciaire de l'État du Minnesota et des villes de Minneapolis et Saint Paul** contre l'opération *Metro Surge* et pour demander à un juge fédéral **d'arrêter cette opération**.

L'idée est **d'appuyer légalement** le point de vue des plaignants (Minnesota & Twin Cities) en **mettant en avant les impacts sur les villes et les principes constitutionnels violés** par l'opération fédérale.

2. Arguments principaux du mémoire

Le mémoire amicus déposé :

DE QUOI MINNEAPOLIS EST-IL LE NOM ?

- Affirme que l'opération Metro Surge est “inconstitutionnelle et illégale”, non parce qu'ICE ne peut pas exister, mais parce que le déploiement massif d'agents fédéraux viole des protections constitutionnelles comme le 10^e Amendement (contre le “commandeering” — c'est-à-dire forcer les États à appliquer des politiques fédérales) et porte atteinte aux pouvoirs et à la souveraineté locale.
- Dénonce que cette opération crée une *occupation quasi militaire* de villes américaines pacifiques, générant peur, tensions sociales et détérioration de la sécurité publique.
- Met en avant des **impacts concrets** : menaces pour la sécurité publique, dommages à la confiance entre résidents et forces policières, perturbations économiques (absences à l'école, refus d'accès aux services essentiels), et impacts sur la vie quotidienne.

3. Qui fait partie de cette coalition ?

La coalition comprend **des dizaines de maires, villes et comtés des États-Unis** représentant de grandes métropoles, des villes de taille moyenne, et des juridictions diversifiées géographiquement :

Villes et maires notables participants

- **Boston, Massachusetts** (dirigée par Michelle Wu, codirectrice de la coalition)
- **Chicago, Illinois**
- **Los Angeles, Californie**
- **Seattle, Washington**
- **Portland, Oregon**
- **San Francisco & Comté de Santa Clara, Californie**

- **San Diego, Californie**
- **Ann Arbor, Michigan**
- **Baltimore, Maryland**
- **Cincinnati et Columbus, Ohio**
- **Dane County, Wisconsin**
- Comtés et petites villes également représentés, ainsi que maires individuels comme **Quinton Lucas (Kansas City, Missouri)** et d'autres figures locales.

Au total, plus de 80 gouvernements locaux — villes, maires et comtés — ont signé ou soutenu l'initiative dans son ensemble.

4. Qui a aidé à préparer le mémoire ?

Le mémoire a été rédigé et déposé conjointement par :

- **La ville de Boston** (bureau de la maire Michelle Wu)
- **Public Rights Project**, une organisation juridique qui aide des gouvernements et ONG à présenter des arguments devant les tribunaux.
- Des collaborateurs juridiques comme **MSB Employment Justice LLP**

5. Objectif juridique concret

La coalition cherche à :

- soutenir les requérants (**Minnesota & Twin Cities**) dans leur demande de **mesure restrictive temporaire** (temporary restraining order) pour faire cesser l'opération *Metro Surge* ;
- attirer l'attention des juges sur le fait que ce type d'opération peut créer un dangereux précédent où le gouvernement fédéral pourrait déployer des forces dans des

villes sans respecter les protections constitutionnelles ni la coopération locale normale des forces de l'ordre ;

- **souligner l'effet domino** potentiellement négatif sur d'autres grandes villes américaines si ces pratiques n'étaient pas juridiquement freinées.

En résumé

La coalition de maires qui a déposé un mémoire *amicus* contre l'opération *Metro Surge* représente **un large front de gouvernements locaux** qui estiment que l'opération fédérale **outrepasse les limites constitutionnelles**, perturbe les communautés et menace la sécurité et la liberté de leurs propres citoyens. Leur mémoire vise à **aider le tribunal à considérer ces impacts directs et les implications constitutionnelles** dans l'affaire opposant l'État du Minnesota et ses villes à l'administration fédérale.



NOISE = VISIBILITY.

CODE 1: ICE NEARBY

BLOW IN A

BROKEN RHYTHM:
PRE-PRE-PRE-PRE!

→ ALERTS THE
COMMUNITY THAT
ICE AGENTS ARE IN
THE AREA.

CODE 2: CODE RED

BLOW IN A
CONTINUOUS,

STEADY RHYTHM:

→ ICE IS DETAINING SOMEONE.
FORM A CROWD.
STAY LOUD.
STAY NON VIOLENT.
DON'T STAY SILENT.

RUIDO = VISIBILIDAD.

CÓDIGO 1: ICE CERCA

SOPLA A UN
RITMO ROTO:

IPRI-PRI-PRI-PRI!!

→ ALERTA A LA
COMUNIDAD QUE
HAY AGENTES DE ICE
EN EL ÁREA.

CÓDIGO 2: CÓDIGO ROJO

SOPLA CON UN
RITMO CONTINUO Y
CONSTANTE:
+ ICE ESTÁ DETENIENDO
A ALGUIEN.

FORMEN UN GRUPO Y
MANTÉNGASE
RUIDOSO.
SIN VIOLENCIA.
NO TE QUEDES CALLADO.



@PILSENARTSCOMMUNITYHOUSE
INFO@PILSENARTSCOMMUNITYHOUSE.ORG



@PILSENARTSCOMMUNITYHOUSE
INFO@PILSENARTSCOMMUNITYHOUSE.ORG

Faites foule, restez bruyants, protégez-vous mutuellement :
consignes sur les codes des sifflets d'alerte des citoyens
observateurs

DE QUOI MINNEAPOLIS EST-IL LE NOM ?

« On a compris que ce n'était pas seulement l'immigration » panorama de la riposte des grandes villes usaméricaines à l'offensive ICE

Minneapolis, Boston, Chicago, Los Angeles — À première vue, les scènes se ressemblent peu. Ici, des agents fédéraux lourdement armés dans les rues enneigées du Minnesota. Là, des réunions juridiques feutrées dans les bureaux municipaux de Boston. Plus loin, des cliniques juridiques bondées à Los Angeles, des assemblées communautaires à Chicago. Pourtant, toutes racontent une même histoire : celle d'un affrontement silencieux mais structurant entre le pouvoir fédéral américain et ses grandes villes.

Minneapolis : « Ils voulaient nous briser »

À Minneapolis, l'opération **Metro Surge** a laissé des traces visibles. Dans le quartier de Cedar-Riverside, à forte population immigrée, plusieurs habitants racontent des semaines de peur.

« Pendant des jours, les gens n'osaient plus sortir. Même aller chercher les enfants à l'école devenait angoissant », raconte *Amina*, résidente somalienne installée dans la ville depuis quinze ans.

Les autorités locales parlent d'une **démonstration de force délibérée**. Un élu municipal, sous couvert d'anonymat, décrit une opération pensée pour envoyer un message politique :

DE QUOI MINNEAPOLIS EST-IL LE NOM ?

« Ce n'était pas seulement une opération migratoire. C'était une manière de dire : *regardez ce que nous pouvons faire à une ville qui ne rentre pas dans le rang.* »

La plainte déposée par l'État du Minnesota s'appuie explicitement sur le **10^e amendement** de la Constitution, affirmant que le gouvernement fédéral a franchi une ligne rouge en tentant de forcer la coopération locale. Autour du dossier, une coalition nationale de maires s'est formée, transformant Minneapolis en **cas test constitutionnel**.

Boston : « Résister sans donner prise »

À Boston, le conflit est moins visible mais tout aussi tendu. Aucune opération de type *surge*, mais une accumulation de signaux : arrestations ciblées, déclarations hostiles de responsables fédéraux, lettres du département de la Justice.

La maire **Michelle Wu** a choisi une stratégie différente. Lors d'une conférence de presse, elle déclarait :

« Boston respecte la loi — municipale, étatique et fédérale. Et c'est précisément pour cela que nous refusons d'être contraints à faire le travail du gouvernement fédéral. »

Dans les services municipaux, cette ligne se traduit par des procédures minutieuses : refus systématique des demandes de détention sans mandat judiciaire, recours aux demandes d'accès à l'information, consignes strictes à la police.

Un responsable municipal explique :

« L'idée est simple : ne jamais provoquer, mais ne jamais céder. C'est une stratégie d'usure, pas de confrontation. »

Chicago : « La normalisation de la non-coopération »

À Chicago, la résistance est presque banale. Les règles limitant la coopération avec ICE sont inscrites depuis des années dans le droit municipal. Les opérations fédérales existent, mais elles se heurtent à une **administration locale verrouillée**.

« Ici, personne ne s'attend à ce que la police collabore avec ICE. Ce n'est même plus un débat », explique *Carlos*, avocat dans une organisation de défense des migrants.

Un élu local résume : « Plus la ville est grande, plus le coût politique d'une escalade fédérale est élevé. Chicago n'est pas une cible facile. »

Los Angeles : « La force du nombre »

À Los Angeles, la situation est encore différente. La ville s'appuie sur un **écosystème complet** : lois californiennes protectrices, réseaux associatifs puissants, accès aux services municipaux indépendamment du statut migratoire.

Dans un centre communautaire de Boyle Heights, *Maria*, mère de trois enfants, raconte : « Je sais que l'ICE existe. Mais je sais aussi que la ville ne va pas m'abandonner. Ça change tout. »

Un juriste de la ville le formule ainsi : « Notre stratégie est dissuasive. Nous rendons l'intervention fédérale possible, mais politiquement et juridiquement coûteuse. »

Un conflit constitutionnel déguisé

Derrière ces récits se joue une bataille moins visible : celle du **fédéralisme usaméricain**. Les villes invoquent le **10^e amendement** et la doctrine de l'**anti-commandeering**, selon laquelle le gouvernement fédéral ne peut pas obliger les collectivités locales à appliquer ses politiques.

Un professeur de droit constitutionnel résume : « Ce que font ces villes n'est pas de la désobéissance civile. C'est de la désobéissance institutionnelle légale. »

Une ligne de front urbaine

Pris ensemble, Minneapolis, Boston, Chicago et Los Angeles dessinent une **nouvelle ligne de front politique**. Minneapolis a montré le visage le plus brutal de l'offensive fédérale. Boston démontre qu'une résistance peut s'inscrire dans le temps. Chicago et Los Angeles prouvent que la taille et la structure institutionnelle peuvent devenir des boucliers.

Un maire d'une grande ville résume l'enjeu : « Ce combat n'est pas seulement sur l'immigration. Il porte sur une question fondamentale : qui gouverne nos villes ? »

Conclusion

À travers ces villes, l'immigration devient le terrain visible d'un affrontement plus profond : **la redéfinition du pouvoir politique aux USA**. Face à un État fédéral offensif, les métropoles s'organisent, se coordonnent et revendiquent un rôle constitutionnel nouveau. Un conflit discret, mais appelé à durer.

10^e amendement et anti-commandeering : fiche technique

I. Le 10^e amendement : le socle constitutionnel du conflit

Texte et principe

Adopté en 1791, le 10^e amendement de la Constitution des États-Unis stipule :

« Les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux États-Unis par la Constitution, ni interdits par elle aux États, sont réservés aux États respectivement, ou au peuple. »

En clair : le gouvernement fédéral ne possède que les compétences explicitement prévues par la Constitution. Tout le reste relève des États fédérés ou des collectivités locales.

Pourquoi cet amendement est central aujourd’hui

Dans les conflits autour d’ICE, le 10^e amendement est invoqué pour affirmer que :

- le gouvernement fédéral ne peut pas forcer les États ou les villes
 - à utiliser leurs ressources, leur police, leur administration
 - pour mettre en œuvre une politique fédérale (ici, l’immigration)
- Les villes reconnaissent le droit fédéral de faire appliquer la loi migratoire, mais contestent le droit de Washington à les enrôler de force dans cette application.

II. La doctrine de l'anti-commandeering : l'interdiction de la contrainte fédérale

Définition

La doctrine de l'**anti-commandeering** découle de la jurisprudence de la Cour suprême. Elle affirme que :

Le gouvernement fédéral ne peut pas “commander” (commandeer) les États ou les collectivités locales pour exécuter une politique fédérale.

Jurisprudence clé

Trois décisions majeures fondent cette doctrine :

1. **New York v. United States (1992)**

→ Le Congrès ne peut pas obliger les États à appliquer un programme fédéral.

2. **Printz v. United States (1997)**

→ Le fédéral ne peut pas contraindre les forces de police locales à exécuter une loi fédérale.

3. **Murphy v. NCAA (2018)**

→ Même l'interdiction faite aux États de légiférer autrement peut constituer une forme de contrainte illégale.

Résultat :

Les États et les villes peuvent **refuser de coopérer**, tant qu'ils **n'entraînent pas activement** l'action fédérale.

Application au cas d'ICE

Concrètement, cela signifie que :

✓ ICE peut opérer avec ses propres agents

✗ ICE ne peut pas obliger :

- la police municipale à arrêter des migrants
- les prisons locales à prolonger des détentions
- les villes à partager des données ou des infrastructures

→ Les politiques “sanctuaires” s'appuient directement sur cette doctrine.

VILLES, MIGRATIONS, POUVOIR: UNE FRACTURE POLITIQUE MONDIALE

De Minneapolis à Paris, de Barcelone à Bogotá,
LES MIGRANTS DÉFIENT LES ÉTATS



RÉVOLTES URBAINES • LIBERTÉ DE CIRCULER • DROIT À LA DIGNITÉ

ÉTATS vs. MUNICIPALITÉS

LE POUVOIR SE DÉCHIRE DANS LES VILLES DU MONDE

Villes, migrations, pouvoir : une fracture politique mondiale

De Minneapolis à Barcelone, de Paris à Bogotá, l'immigration ne se joue plus seulement aux frontières ni dans les chancelleries. Elle se vit, se conteste et se politise dans les villes. Partout, les luttes des migrants transforment les métropoles en espaces de conflit entre États centraux et pouvoirs locaux, révélant une recomposition profonde du pouvoir politique contemporain.

INTRODUCTION

L'immigration est souvent décrite comme une question de souveraineté nationale : contrôle des frontières, visas, expulsions. Cette lecture masque une réalité décisive : **les politiques migratoires prennent corps dans les villes**, là où vivent les migrants, là où se concentrent les services publics, là où émergent les conflits sociaux.

À Minneapolis, Boston, Chicago ou Los Angeles, les mobilisations de migrants ont contribué à transformer l'application du droit migratoire en **bras de fer constitutionnel** entre pouvoir fédéral et autorités locales. En Europe, de Paris à Barcelone, elles exposent le **déséquilibre structurel** entre États qui décident et villes qui assument. Dans le Sud global, de Mexico à Bogotá ou Johannesburg, elles se confondent avec des **luttes urbaines de survie**, où l'accès à la ville devient un enjeu central.

Ce dossier part d'un constat : **les migrants ne sont pas seulement gouvernés, ils gouvernent les conflits**. Par leurs luttes, ils contraignent les villes à se positionner, déplacent les lignes du fédéralisme, et révèlent les limites de l'État central face aux réalités sociales. À travers trois enquêtes complémentaires — USA, Europe, Sud global — ce dossier explore comment les villes deviennent des **espaces de citoyenneté conflictuelle**, au cœur d'une transformation politique mondiale.

1 - USA

Aux USA, les luttes des migrants déplacent le conflit entre villes et État fédéral

Minneapolis : quand la rue précède le tribunal

À Minneapolis, l'opération fédérale *Metro Surge* a déclenché une mobilisation immédiate des communautés migrantes : réseaux d'alerte, manifestations, grèves symboliques, campagnes juridiques coordonnées.

« Quand les arrestations ont commencé, on a compris que rester invisibles ne nous protégeait plus », explique *Amina*, militante communautaire somalienne.

Cette pression sociale a pesé directement sur la décision de l'État du Minnesota et de la ville d'engager une **plainte constitutionnelle** fondée sur le **10^e amendement**, accusant Washington de vouloir contraindre les autorités locales à coopérer.

Boston, Chicago, Los Angeles : organisation et masse critique

À Boston, les luttes migrantes structurées — associations, syndicats, réseaux religieux — ont imposé un cadre politique à la mairie. À Chicago et Los Angeles, la masse migrante transforme la conflictualité : les villes ne peuvent gouverner sans elles.

« Ici, les migrants ne demandent pas seulement protection. Ils font fonctionner la ville », résume un élu local.

Citoyenneté urbaine et droit à la ville (USA)

Aux USA, la conflictualité migratoire s'inscrit dans un cadre constitutionnel spécifique. Les villes invoquent le **10^e amendement**

et la doctrine de l'**anti-commandeering**, qui interdit au gouvernement fédéral de contraindre les collectivités locales à appliquer ses politiques.

Les luttes migrantes transforment ce cadre juridique en **conflit politique**. En revendiquant l'accès aux services, la protection contre les arrestations arbitraires et la reconnaissance comme habitants, les migrants imposent une forme de **citoyenneté urbaine fondée sur la présence**, analysée notamment par Saskia Sassen et Engin Isin.

Inspirées du **droit à la ville** (Henri Lefebvre), ces luttes font de l'espace urbain le lieu central de la contestation : grèves de travailleurs sans papiers, manifestations pour l'école, le logement et la santé. Les migrants deviennent ainsi **acteurs de la recomposition du fédéralisme usaméricain**

Un fédéralisme sous tension

Ce bras de fer, nourri par les luttes migrantes, redessine le fédéralisme usaméricain. Les villes apparaissent comme des contre-pouvoirs territoriaux poussés à résister à Washington.

2- EUROPE

En Europe, les luttes migrantes révèlent le fossé entre villes et États

France : les sans-papiers comme déclencheurs

À Paris, Marseille ou Lyon, les luttes de travailleurs sans papiers — souvent soutenues par les syndicats — ont contraint les municipalités à agir.

« Ce sont les luttes qui nous obligent à agir, pas les textes », reconnaît un élu parisien.

Les villes se retrouvent prises entre solidarité locale et injonctions étatiques.

Barcelone : alliance municipale et luttes migrantes

À Barcelone, la municipalité a assumé une convergence politique avec les mouvements migrants.

« La ville est devenue un espace de protection parce que les migrants l'ont imposé », explique une militante.

Le droit à la ville sans le droit constitutionnel (Europe)

En Europe, les villes disposent de peu de leviers constitutionnels face aux États centraux. La conflictualité est donc **politique et sociale** plutôt que juridique.

Les luttes migrantes mobilisent le **droit à la ville** : hébergement, travail, école, santé. En occupant des bâtiments ou en manifestant devant les mairies, les migrants interpellent directement le pouvoir local, forçant les municipalités à arbitrer entre légalité nationale et légitimité sociale.

Ces luttes révèlent un déséquilibre structurel : **les États décident, les villes assument**. La citoyenneté urbaine reste informelle, mais elle devient un espace durable de politisation.

Une conflictualité sans débouché juridique

Faute de leviers constitutionnels, les villes européennes transforment l'immigration en **crise de gouvernance locale**, exposant les limites de la centralisation étatique.

3- SUD GLOBAL

Dans le Sud global, les luttes migrantes redéfinissent la conflictualité urbaine

Mexique : s'organiser dans la ville de transit

À Mexico ou Tijuana, les migrants bloqués s'organisent : cuisines collectives, cliniques communautaires, manifestations devant les mairies.

« L'État nous voit comme un flux. Nous nous voyons comme des habitants », explique un migrant hondurien.

Colombie et Afrique du Sud : convergence des précarités

À Bogotá, les luttes des migrants vénézuéliens rejoignent celles des quartiers populaires.

À Johannesburg, l'absence de médiation politique transforme parfois la conflictualité en violence xénophobe.

Luttes migrantes et luttes urbaines (Sud global)

Dans le Sud global, la citoyenneté urbaine est rarement reconnue formellement. Les luttes migrantes prennent la forme de luttes pour la survie urbaine : accès au logement informel, au travail, à la santé, à la sécurité.

Le droit à la ville y est moins un concept juridique qu'une pratique quotidienne de résistance. Les municipalités deviennent des amortisseurs fragiles, prises entre injonctions nationales, pressions internationales et mobilisations populaires.

Quand l'absence de médiation devient explosive

Là où les luttes ne trouvent pas de débouché politique, la conflictualité peut se transformer en violence sociale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

De Minneapolis à Paris, de Barcelone à Bogotá, une constante traverse ces contextes : les luttes des migrants structurent le conflit entre États centraux et pouvoirs urbains.

En revendiquant le droit d'habiter, de travailler et de vivre sans peur, les migrants contraignent les villes à se positionner et déplacent les lignes du pouvoir. L'immigration apparaît ainsi comme un révélateur majeur de la recomposition politique contemporaine : les villes deviennent des espaces de citoyenneté conflictuelle, où se négocient — et se disputent — les limites de l'État.

Lire sur le même thème

- [Les réseaux d'intervention rapide dans la région de Minneapolis-Saint Paul](#)
[Comment s'organise l'auto-défense populaire contre l'ICE](#)
- [MinneapolICE : quand témoigner devient un crime puni de mort](#)
["La sentence d'abord, le verdict ensuite"](#)
- [MinneapolICE : du Klu Klux Klan à l'ICE, une même idéologie incite les tueurs de dissident·es](#)
- [Gregory Bovino, le petit Himmler de Trump](#)
- [Minneapolis, Palestine occupée](#)
- [Minneapolis se soulève contre la terreur de l'ICE](#)
- [Plongée dans l'ICE, par Laura Jedeed](#)
- [Sur l'apprentissage de la dissection de fœtus de porc, un poème de Renée Nicole Good](#)
- [Cours, Renée, cours, ils vont te tuer !](#)
[L'assassinat d'une poétesse usaméricaine par Trump et sa bande](#)